

Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 28 janvier 2022 à distance

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

En séance publique

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 10 DÉCEMBRE 2021

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 10 décembre 2021.

2. CASERNE DE COUVIN — CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le projet de convention de mise à disposition de la caserne de Couvin à la zone DINAPHI.

3. CASERNE DE VRESSE-SUR-SEMOIS — CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le projet de convention de mise à disposition de la caserne de Vresse-sur-Semois à la zone DINAPHI.

4. MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ IDEFIN — CONVENTION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de confirmer son adhésion à la centrale d'achat constituée par IDEFIN et de participer au huitième marché relatif au regroupement des achats d'électricité et de gaz par le biais de ladite centrale d'achat; D'approuver la convention annexée faisant partie intégrante de la présente délibération.

5. CPAS HASTIÈRE - CONVENTION ART. 60

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la convention de mise à disposition d'article 60 §7 par le CPAS de Hastière.

6. Règlement pécuniaire complémentaire - Frais de séjour et de parcours

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le règlement pécuniaire complémentaire relatif aux frais de parcours et de séjour pour les membres du personnel opérationnel volontaire et professionnel ; La présente décision entrera en vigueur dès l'approbation par l'autorité de tutelle.

7. MP ACHAT 2 FIREWALL — CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2020-001 et le montant estimé du marché "Achat de deux firewall", qui s'élève à € 6.500,00, TVAC; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant); De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/742-53.

8. <u>Personnel opérationnel — Secouriste-Ambulancier non-Pompier volontaire — Vacance d'emploi et appel à la réserve</u>

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de constater qu'au plan du personnel 2 emplois d'ambulanciers non pompiers sont à pourvoir au 1^{er} février 2022 ; De déclarer vacants 2 emplois de secouriste-ambulancier non-pompier volontaire au sein de la zone, à pourvoir en faisant appel à la réserve de recrutement de 2021.

9. Règlement de travail — Modifications

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le nouveau Règlement de travail applicable au personnel de la zone, qui restera annexé à la présente décision et remplace le règlement de travail actuel ; De fixer son entrée en vigueur au premier jour suivant son approbation par les autorités de tutelle ; De charger le service des Ressources Humaines d'informer le personnel et de transmettre à chaque membre un exemplaire du règlement de travail adopté.

10. <u>Personnel opérationnel volontaire – Fin de carrière – Annulation décision</u>

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'annuler ses décisions n° 5 du 14 février 2020 et n° 12 du 10 décembre 2021 approuvant et modifiant les conditions d'octroi d'un aménagement de fin de carrière aux membres du personnel opérationnel volontaire.

11. AGENDA 2022

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver l'agenda 2022 du Conseil du Zone : les vendredis 4 mars, 1^{er} avril, 6 mai, 3 juin, 1^{er} juillet, 9 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 9 décembre 2022, à 9h.

A huis clos

12. PERSONNEL ADMINISTRATIF — DÉSIGNATION À UNE FONCTION SUPÉRIEURE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'attribuer à un agent administratif la fonction de Responsable du service GRH de la zone.

13. <u>Personnel opérationnel – Sapeur-Pompier professionnel – Admission en stage de</u> professionnalisation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de faire appel à la réserve de professionnalisation, et d'admettre en stage de professionnalisation le lauréat suivant, classé en 5° position, le stage devant débuter dans les 3 mois de la réception de la décision du Conseil de zone ; De laisser au Commandant la charge de l'affecter à un poste de secours, en fonction des besoins.

14. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL – NOMINATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de nommer à titre définitif deux sapeurspompiers professionnels à la date du 18 janvier 2022 et du 25 janvier 2022.

15. PERSONNEL OPÉRATIONNEL — SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE — NOMINATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, un sapeur-pompier volontaire à la date du 1^{er} février 2022.

16. <u>Personnel opérationnel — Secouriste-ambulancier non-pompier volontaire — Nomination</u>

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, 8 secouristes-ambulanciers non-pompiers volontaires, à la date anniversaire de l'obtention du brevet ou de l'entrée en service ; De prolonger de 6 mois le stage d'un secouriste-ambulancier volontaire à partir du 1^{er} février 2022.

17. PERSONNEL OPÉRATIONNEL — SECOURISTE-AMBULANCIER NON-POMPIER VOLONTAIRE — ADMISSION EN STAGE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier deux candidats de la réserve de 2021, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail ; De fixer l'entrée en service au 1^{er} mars 2022 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare le candidat apte à la fonction.

18. <u>Personnel opérationnel – Sapeur-Pompier volontaire – Annulation démission</u> d'office

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de d'annuler ses décisions des 18 juin 2021 et 17 septembre 2021 approuvant la démission d'office d'un sapeur-pompier volontaire; De réintégrer l'agent dans ses fonctions de sapeur-pompier volontaire.

La Secrétaire de Zone, Sandrine DUMONT

Le Président de la Zone, Christophe BASTIN